

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	16 avril 2019	Séance du : 24 avril 2019
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 24 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÓ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Régie comptable du Centre aquatique - Proposition de remise gracieuse suite à un vol avec effraction

Monsieur BARDEAU informe les membres du Conseil communautaire qu'un vol avec effraction est survenu au Centre aquatique du Clermontais dans la nuit du 18 au 19 janvier 2019, où un montant de 1 869,80 euros (soit mille huit cent soixante-neuf euros et quatre-vingt centimes) a été dérobé à la régie comptable créée afin de réaliser les opérations d'encaissement des activités du site.

Le régisseur en fonction, Monsieur Richard Fernandez, n'ayant aucune responsabilité sur les faits passés, sollicite du Conseil communautaire que lui soit accordée une remise gracieuse du montant mentionné ci-avant.

Le trésorier de Clermont l'Hérault a émis un avis très favorable à cette même demande, aux motifs suivants :

- Les contrôles de régie effectués tous les deux ans, confirment la rigueur constante de gestion ;
- Les modestes attentes exprimées par le comptable lors des contrôles sont toujours prises en compte ;
- Les circonstances du sinistre excluent toute responsabilité du régisseur qui transfère régulièrement l'encaisse dans un coffre non accessible au public.

Compte tenu de l'absence de responsabilité du régisseur en place, Monsieur BARDEAU propose au Conseil communautaire de se prononcer sur la demande de remise gracieuse formulé par le régisseur, Monsieur Richard Fernandez, d'un montant de 1 869,80 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

ACCORDE une remise gracieuse à Monsieur Richard Fernandez, régisseur du Centre aquatique du Clermontais d'un montant de 1 869,80 euros.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top edge and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem.

Jean-Claude LACROIX